



L'hon. Jean Yves Duclos, C.P., député
Ministre de la Famille, des Enfants
et du Développement social
Chambre des communes
Ottawa (ON)
K1A 0A6

L'hon. Rich Coleman
Ministre du Logement de la
Colombie-Britannique
C.P. 9052, Succ. « Gouv. prov. »
Victoria (BC)
V8W 9E2

Le 16 mai 2016

Messieurs les ministres,

En votre qualité de co-présidents de la rencontre des ministres fédéraux / provinciaux / territoriaux du Logement, je vous écris au sujet de l'engagement énoncé dans le Budget 2016 du gouvernement du Canada de consulter les principaux intervenants sur l'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'habitation. À titre d'association nationale représentant les intérêts du secteur du logement abordable du Canada, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) a bien accueilli la perspective de ce processus de consultation, et nous sommes vivement intéressés à y participer.

Nous comprenons que, lors de la rencontre F/P/T des sous-ministres du Logement qui a eu lieu à Victoria le 3 mai, des discussions se sont déroulées à propos de cette consultation, et qu'il y a eu entente selon laquelle un processus de consultation devrait être entériné lors de votre rencontre des ministres F/P/T à la fin de juin. De plus, étant donné que beaucoup des provinces et des territoires ont entrepris (ou entreprendront sous peu) pareils exercices, nous comprenons que les provinces et les territoires ont fourni une solide justification selon laquelle toute consultation nationale devait s'ajouter aux stratégies actuelles, et que ces provinces et territoires devaient participer activement en tant que partenaires à part entière à cette consultation. L'ACHRU est d'accord avec cette approche.

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACHRU organisée le 14 avril 2016 à Montréal, les membres de l'ACHRU ont convenu d'une déclaration qui précise les grands principes qui doivent sous-tendre la prochaine consultation. Veuillez trouver ci-joint copie de la Déclaration définitive. L'ACHRU préfère qualifier cette initiative de « Plan d'action national en matière d'habitation », ce qui transmet au public un message raffermi que le cadre stratégique connexe sera réalisable et mènera à un changement positif dans le secteur de l'habitation.

À titre d'association nationale représentant le logement abordable, les membres de l'ACHRU comprennent des pourvoyeurs de logements sociaux, des municipalités, des ministères provinciaux et territoriaux du Logement, des représentants du secteur privé, des regroupements d'habitations nationaux et provinciaux, et des particuliers favorables à la cause. L'ACHRU compte la membricité, les liens et l'expérience pour mener les initiatives de consultation aux niveaux national et local. J'ai déjà

indiqué au ministre Duclos la volonté de l'ACHRU de collaborer avec les gouvernements F/P/T et d'assumer un rôle de secrétariat / organe logistique pour la mise en œuvre de cette consultation, plus particulièrement en ce qui a trait au processus de consultation des pourvoyeurs et intervenants locaux. Cette offre de l'ACHRU demeure totalement en vigueur. Je serais heureux de me joindre à votre rencontre des ministres à la fin de juin pour discuter plus à fond de ce rôle éventuel.

Les pourvoyeurs de logements et les intervenants en habitation sont très ravis de la priorité accrue accordée par tous les gouvernements au logement abordable. Nous voyons la prochaine consultation comme une heureuse occasion de façonner les politiques d'habitation pour les années à venir, et nous remercions le gouvernement fédéral de son leadership derrière l'annonce de cette consultation. L'ACHRU et ses membres ont bien hâte de collaborer avec vous au cours de la prochaine année afin de jouer un rôle clé dans le cadre de cette importante initiative.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les ministres, mes sincères salutations.



Jeff Morrison
Directeur général

C.c. : Les ministres fédéral / provinciaux / territoriaux du Logement
M. Evan Siddall, Société canadienne d'hypothèques et de logement
M. Adam Vaughan, député



Projet de Déclaration des membres de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
Avril 2016

L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) est le porte-parole national du secteur du logement abordable au Canada. Nos membres représentent toute la gamme des solutions en matière de logement abordable, y compris les pourvoyeurs de logements sociaux et supervisés, les municipalités, tous les ministères du Logement provinciaux et territoriaux, les chercheurs, le secteur privé et les particuliers qui appuient la cause.

Les Canadiens reconnaissent l'importance d'un lieu salubre et abordable qu'ils peuvent qualifier de chez-soi. Une demeure sûre offre des fondements stables pour qu'on puisse y élever une famille, trouver et conserver du travail, investir dans la formation complémentaire et dégager suffisamment d'argent en fin de compte pour mettre des aliments sains sur la table. Cependant, le marché privé à lui seul ne peut répondre aux besoins d'hébergement de tous les Canadiens; un secteur du logement social robuste fournit une solution d'hébergement viable à des millions de Canadiens. Actuellement, pour plus de 600 000 ménages canadiens, le logement social offre une solution d'hébergement stable et, dans bien des cas, les soutiens sociaux, culturels, économiques et de santé permettant aux résidents de bénéficier de vies plus remplies. Cependant, depuis trop longtemps, à travers des années de sous-investissement dans le système d'habitations publiques, on n'a pas comblé les besoins du secteur du logement abordable.

Au-delà de 235 000 Canadiens seront sans-abri à un moment quelconque cette année. Parmi les familles canadiennes, 1 sur 4 ne peut s'offrir le logement qu'elle habite. Au cours des 25 dernières années, l'investissement fédéral dans le logement abordable a diminué de 46 %. Le stock de logements abordables existants est vieillissant, et il n'y a eu aucun investissement dans les réparations nécessaires et l'entretien adéquat. Plus particulièrement, les conventions d'exploitation fédérales prennent déjà fin, et d'ici 2040, l'investissement fédéral dans les logements sociaux est censé atteindre 0 \$ – ce qui placera plus de 300 000 ménages à risque d'expulsion économique.

Le gouvernement fédéral a indiqué son intérêt net pour un réinvestissement dans le logement abordable au Canada. L'ACHRU accueille favorablement cette expression d'intérêt du gouvernement fédéral dans le rajeunissement du secteur de l'habitation. La principale question devient donc la suivante : quel est le parcours approprié à emprunter dorénavant?

La membres de l'ACHRU demande, par la présente, au gouvernement fédéral d'élaborer un plan d'action national en matière d'habitation à long terme. Pareil plan d'action doit comprendre un cadre stratégique et un niveau approprié de financement pour faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à un lieu sûr et abordable qu'ils peuvent qualifier de chez-soi.

L'ACHRU recommande qu'un plan d'action national en matière d'habitation adopte les principes suivants :

- Qu'un cadre stratégique afférent au plan d'action soit élaboré avec l'apport de toutes les parties prenantes, y compris les pourvoyeurs de logements abordables et supervisés, les représentants des sans-abri, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les municipalités, le secteur privé, les locataires, les pourvoyeurs de logements autochtones et les autres.
- Que le plan d'action respecte les conditions et les besoins d'hébergement locaux; qu'il offre aussi aux autorités appropriées une latitude suffisante afin d'orienter les décisions et les investissements selon leurs priorités.
- Que le plan d'action témoigne de la diversité de la gamme des solutions d'habitation; qu'il tienne aussi compte des besoins et des lacunes à l'échelle de cette gamme de solutions.
- Que le plan d'action établisse des cadres, des mesures spécifiques et des responsabilités parmi les parties respectives pour assurer une mise en œuvre adéquate.
- Que le plan d'action appuie les objectifs d'ajouter de nouvelles capacités, d'assurer la viabilité du stock de logements existant et de permettre une transformation et une innovation au sein du secteur.
- Que le plan d'action inclut le logement autochtone comme un pilier, avec des composants spécifiques pour le logement autochtone en milieu urbain/rural, pour les logements dans les réserves des Premières nations et pour les logements dans le Nord.